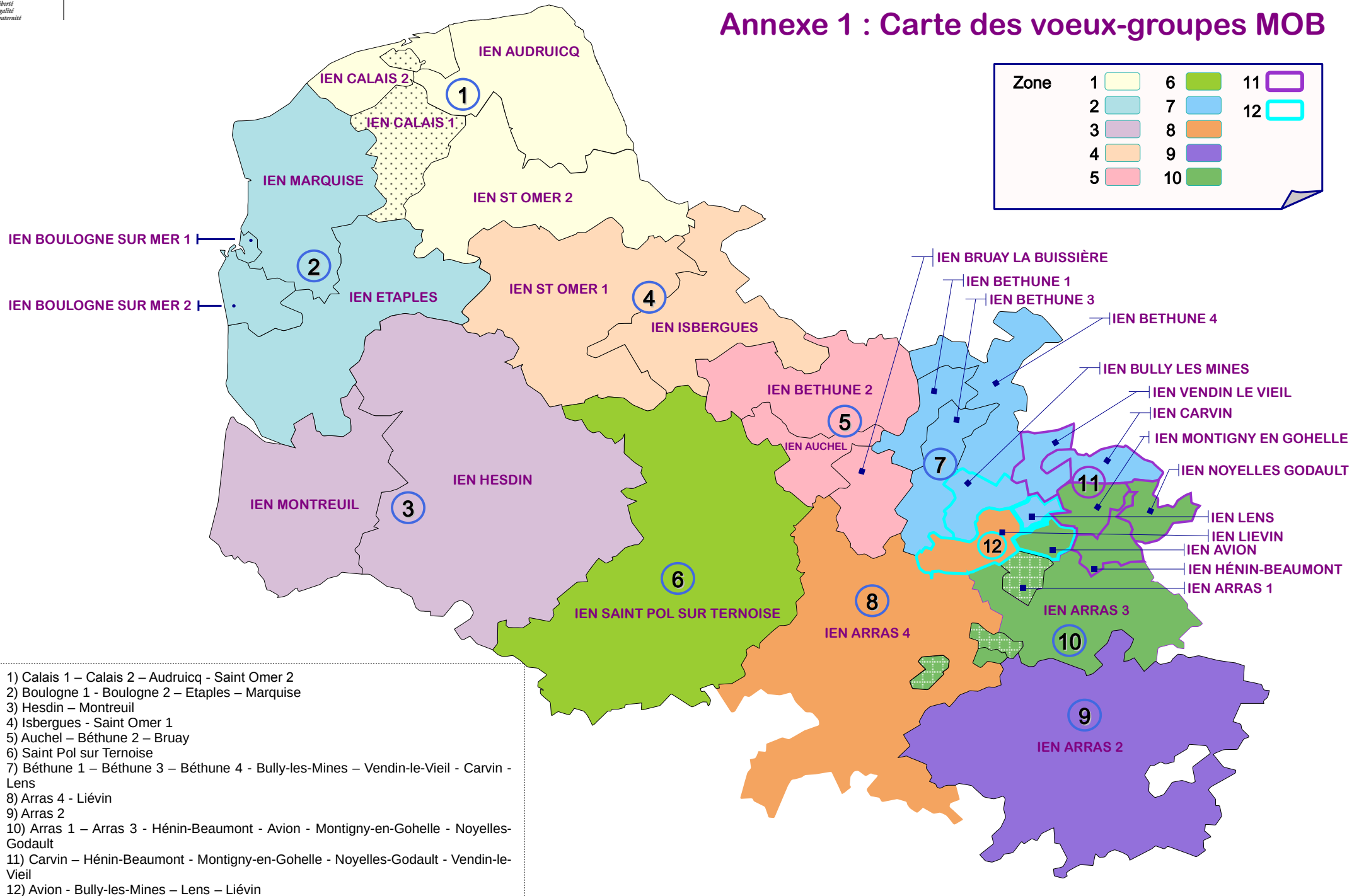


LES ANNEXES

- Annexe 1 Carte des vœux-groupes MOB
- Annexe 2 Carte des circonscriptions du Pas-de-Calais
- Annexe 3 Liste des circonscriptions et des communes rattachées
- Annexe 4 Vœux-groupes type «autre»: liste des regroupements géographiques et communes rattachées
- Annexe 5 Carte des bassins d'éducation
- Annexe 6 Liste des bassins d'éducation
- Annexe 7 Liste des classes d'application
- Annexe 8 Liste des écoles en cité éducative
- Annexe 9 Fiches de poste des cités éducatives (Arras, Avion, Béthune, Boulogne-sur-mer, Bruay-la-Buissière, Calais, Lens, Liévin)
- Annexe 10 Liste des postes fractionnés
- Annexe 11 Liste des écoles en Contrat Local d'Accompagnement (CLA)
- Annexe 12 Fiche de poste classes à effectifs réduits (GS/CP/CE1 en éducation prioritaire)
- Annexe 13 Fiche de poste exercice en école en autorégulation
- Annexe 14 Fiche de poste exercice en ESMS

Annexe 1 : Carte des vœux-groupes MOB

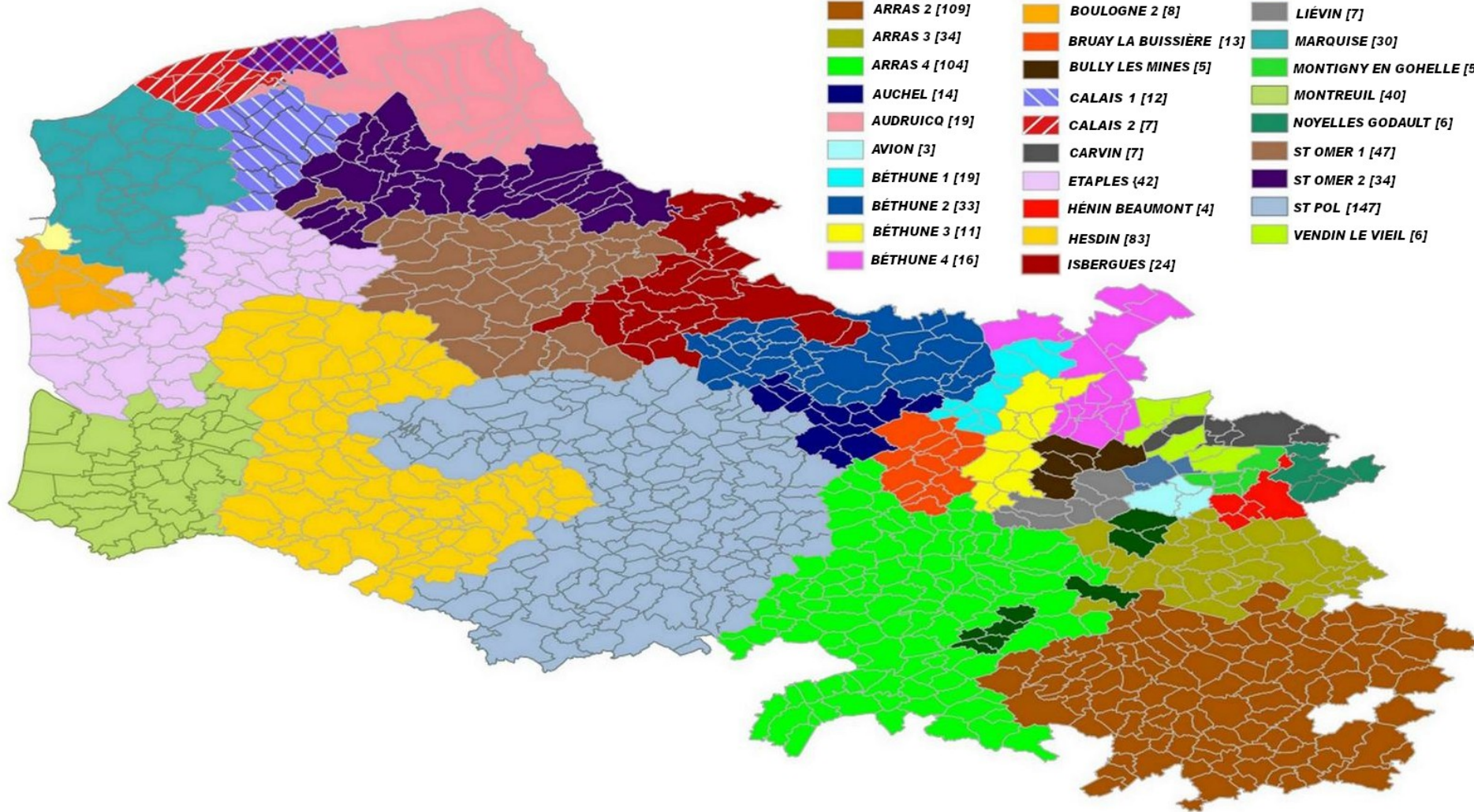


ANNEXE 2

Circonscriptions du Pas-de-Calais

Liste des circonscriptions

ARRAS 1 [9]	BOULOGNE 1 [1]	LENS [3]
ARRAS 2 [109]	BOULOGNE 2 [8]	LIÉVIN [7]
ARRAS 3 [34]	BRUAY LA BUISSIÈRE [13]	MARQUISE [30]
ARRAS 4 [104]	BULLY LES MINES [5]	MONTIGNY EN GOHELLE [5]
AUCHEL [14]	CALAIS 1 [12]	MONTREUIL [40]
AUDRUICQ [19]	CALAIS 2 [7]	NOYELLES GODAULT [6]
AVION [3]	CARVIN [7]	ST OMER 1 [47]
BÉTHUNE 1 [19]	ETAPLES [42]	ST OMER 2 [34]
BÉTHUNE 2 [33]	HÉNIN BEAUMONT [4]	ST POL [147]
BÉTHUNE 3 [11]	HESDIN [83]	VENDIN LE VIEIL [6]
BÉTHUNE 4 [16]	ISBERGUES [24]	



ANNEXE 3

CIRCONSCRIPTIONS ET COMMUNES RATTACHÉES

ARRAS 1	
ARRAS	THELUS
BEAUMETZ LES LOGES	TILLOY LES MOFFLAINES
BFRNEVII I F	VIMY
ARRAS 2	
ABI AIN7FVFI I F	HAMBI AIN I FS PRFS
ACHIFT I F GRAND	HAMFI INCOURT
ADINFER	HAVRINCOURT
AYETTE	HENDECOURT I FS CAGNICOURT
BAILLEUL SIR BERTHOULT	HENDECOURT LES RANSART
BAPAUME	HENIN SUR COJEUL
BARAI I F	HFNINFI
BARASTRE	HERMIES
BEAULENCOURT	INCHY EN ARTOIS
BFAUMETZ I FS CAMBRAI	I F TRANSI OY
BEAURAINS	LEBUCQUIERE
BEHAGNIES	LIGNY THILLOY
BERTINCOURT	MARQUION
BEUGNY	MARTINPUICH
BIHUCOURT	MERCATEL
BI AIRVII I F	METZ EN COUTURE
BOIRY BECQUERELLE	MONCHY AU BOIS
BOIRY NOTRE DAME	MORY
BOIRY ST MARTIN	MOYENNEVII I F
BOIRY STE RICTRUDE	NEUVILLE BOURJONVAL
BOISI FUX AU MONT	NEUVII I F VITASSE
BOURION	NORFUI
BOYELLES	OISY LE VERGER
BUCQUOY	PAI I UFI
BUISSY	QUEANT
BULLECOURT	RANSART
CAGNICOURT	RFMY
CHERISY	RIENCOURT LES CAGNICOURT
COURCELLES LE COMTE	ROCQUIGNY
CROISII I FS	RUMAUCOURT
DOUCHY LES AYETTE	RUYAULCOURT
DURY	SAINS LES MARQUION
FCOURT ST QUENTIN	SAPIGNIFS
ECOUST ST MEIN	SAUCHY CAUCHY
FPINOY	SAUCHY I FSTREFF
FRVII I FRS	SAUDFMONT
ETERPIGNY	ST LEGER
FICHEUX	ST MARTIN SUR COJEUL

FONTAINE I FS CROISII I FS	VAUI X VRAUCOURT
FREMICOURT	VILLERS AU FLOS
GOMIFCOURT	VII I FRS I FS CAGNICOURT
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	VIS EN ARTOIS
GREVILLERS	WANCOURT
GUFMAPPE	YTRES
ARRAS 3	
ACHEVILLE	MONCHY LE PREUX
ACHICOURT	NFUVII I F ST VAAST
ARLEUX EN GOHELLE	NEUVIREUIL
ATHIES	NOYELLES SOUS BELLONNE
BAII I FUJ SIR BERTHOUI T	OPPY
BIACHE ST VAAST	PELVES
BRFBIFRES	PI OUVAIN
CORBFHFM	QUIFRY I A MOTTF
ECURIE	ROCLINCOURT
ETAING	ROEUX
FAMPOUX	SAILI Y FN OSTREVENT
FEUCHY	ST LAURENT BLANGY
FRFSNFS I FS MONTAUBAN	ST NICOI AS
GAVRFII I F	TORTFOUESNF
GOUY SOUS BELLONNE	VITRY EN ARTOIS
IZFI I FS FOUFERCHIN	WII I FRVAI
ARRAS 4	
ACQ	HEBUTERNE
AGNFZ I FS DUISANS	HERMAVII I F
AGNIERES	HUMBERCAMPS
AGNY	IZEL LES HAMEAU
AMBRINES	I A COMTE
AMPLIER	MAGNICOURT EN COMTE
ANZIN ST AUBIN	MAROEUIL
AUBIGNY FN ARTOIS	MONDICOURT
AVESNES LE COMTE	MONT ST ELOI
BAII I FUJ MONT	MONTFNESCOURT
BA.IUS	NOYFI I F VION
BAVINCOURT	NOYELLETT
BERLENCOURT LE CAUROY	ORVILLE
BFRI FS AU BOIS	ORVII I F
BERLES MONCHEL	PAS EN ARTOIS
BFTHONSART	PFNIN
BEUGIN	POMMERA
BIENVILLERS AU BOIS	POMMIER
CAMBI AIN I ARBF	PUISIFUX
CAMBLIGNEUL	RIVIERE
CHELERS	SAILLY AU BOIS
DAINVII I F	SARTON
DUISANS	SAULTY
ESTREE CAUCHY	SAVY BERLETTE
FONCOUFVII I FRS	SIMFNCOURT
FREVILLERS	SOUASTRE
FREVIN CAPELLE	STE CATHERINE
GOMMEFCOURT	TII I OY I FS HERMAVII I F

GOUY EN ARTOIS	TINCQUES
HABARCO	VILLERS BRULIN
HAILLOY	VILLERS CHATEL
HAUTE AVESNES	WAILLY
HAUTEVILLE	WANQUETIN
AUCHEL	
AMES	FERFAY
AMETTES	LABEUVRIERE
AUCHEL	LAPUGNOY
CALONNE RICOUART	LIERES
CAMBLAIN CHATELAIN	LOZINGHEM
CAUCHY A LA TOUR	MARIES LES MINES
DIVION	OURTON
AUDRUICQ	
AUDRUICQ	OYFPIAGE
COULOGNE	POLINCOVE
GUEMPS	REQUES SUR HEM
LES ATTAQUES	RUMINGHEM
MARCK	ST FOLQUIN
MUNCO NIFURIFT	ST OMER CAPILLI
NORTKERQUE	ST MARIE KERQUE
NOUVELLE EGLISE	VIEILLE EGLISE
OFFEKERQUE	ZUTKERQUE
AVION	
AVION	SALLAUMINES
MERICOURT	
BETHUNE 1	
BETHUNE	LA COUTURE
DROUVIN LES MARAIS	LOCON
ESSARS	VAUDRICOURT
FOUQUEREUIL	VERQUIN
FOUQUIERES LES BETHUNE	VILLIERS CHAPILLI
GOSNAY	
BETHUNE 2	
AILLOUAGNE	LIFTRES
ANNEZIN	LIGNY LES AIRE
AUCHY AU BOIS	LILLERS
BOURCO	LINGHEM
BURBURE	MONT BERNANCHON
BUSNES	NORRENT FONTES
CALONNE SUR LA LYS	QUERNES
CHOCQUES	RELY
FOUQUEDOUQUES	ROBICO
ESTREE BLANCHE	ST FLORIS
GONNEHEM	ST HILAIRE COTTES
HAM EN ARTOIS	ST VENANT
HINGES	VENDIN LES BETHUNE
LAMBRES	WITTERNESSE
LESPESSIES	
BETHUNE 3	
BEUVRY	NOEUX LES MINES
BOUVIGNY BOYFFIES	SAILLY LABOURSE

FFSTURBERT	SAINS EN GOHELLE
HERSIN COUPIGNY	SERVINS
LABOURSE	VERQUIGNY
BETHUNE 4	
ANNEQUIN	LESTREM
AUCHY LES MINES	LOGIES
CAMBRIN	NEUVE CHAPELLE
CUINCHY	NOYELLES LES VERMELLES
FIFURBAIX	RICHEBOURG
GIVENCHY LES LA BASSEE	SAILLY SUR LA LYS
HAISNES	VERMELLES
LAVENTIF	VIOLENNES
BOULOGNE 1	
BOULOGNE SUR MER	
BOULOGNE 2	
CONDETTE	OUTREAU
EQUIHEN PLAGE	ST ETIENNE AU MONT
HESDIGNY LES BOULOGNE	ST FONDARD
ISQUES	LE PORTEL
BRUAY	
BARI IN	HESDIGNY LES BETHUNE
BRUAY LA BUISSIERE	HOUCHIN
CAUCOURT	HOUDAIN
FRESNICOURT LE DOLMEN	MAISNIL LES RUITZ
GAUCHIN LEGAL	REBREUVE RANCHICOURT
HAILICOURT	RUITZ
HERMIN	
BULLY LES MINES	
AIX NOUETTE	LOOS EN GOHELLE
BULLY LES MINES	MAZINGARBE
GRENAY	
CALAIS 1	
ANDRES	HAMES BOUCRES
CAFFIERS	HARDINGHEN
CALAIS	HERMILINGHEN
CAMPAGNE LES GUINES	PIHEN LES GUINES
FIENNES	ST TRICAT
GUINES	
CALAIS 2	
BONNINGUES LES CALAIS	FRETHUN
CALAIS	PEUPLINGUES
COQUELLES	SANGATTE
FSCAILLES	
CARVIN	
CARVIN	MEURCHIN
FSTEVILLE	PONT A VENDIN
LIBERCOURT	WINGLES
ETAPLES	
AINCTHUN	LONGFOSSE
BELLEBRUNE	LONGVILLIERS
BOURNONVILLE	LOTTINGHEN
BRUNFMBERT	MENNEVILLE

CAMIFRS	NABRINGHEN
CARLY	NESLES
COI FMBERT	NFUFCHATFI HARDFI OT
CORMONT	QUESQUES
CREMAREST	QUESTRECQUES
DANNFS	SAMFR
DESVRES	SELLES
ETAPLES	SENLECQUES
FRNCO	ST MARTIN CHOQUFI
HALINGHEN	TINGRY
HENNEVEUX	VERLINCTHUN
HESDIN I ARBF	VIFII MOUTIFR
HUBERSENT	WIDEHEM
I ACRES	WIRWIGNFS
I F WAST	
HENIN BEAUMONT	
BOIS BERNARD	HENIN BEAUMONT
DROCOURT	ROUVROY
HESDIN	
AIX FN ISSART	HUCQUFI IFRS
AI FTTF	HUMBERT
AUBIN ST VAAST	LABROYE
AUCHY I FS HESDIN	I F PARCO
BEAURAINVILLE	LE QUESNOY EN ARTOIS
BECOURT	LEBIEZ
BFUSSENT	I FSPINOY
BEZINGHEM	LOISON SUR CREQUOISE
BIMONT	MAINTENAY
BI ANGY SUR TERNOISE	MANINGHEM
BOUIN PLUMOISON	MARCONNE
BOURTHES	MARCONNELLE
BRIMFUX	MARFNI A
BUIRE LE SEC	MARESQUEL ECQUEMICOURT
CAMPAGNE I FS BOUI ONNAIS	MOURIFZ
CAMPAGNE I FS HESDIN	OFFIN
CAPELLE LES HESDIN	PARENTY
CAVRON ST MARTIN	PREURES
CHERIFNNFS	RAYE SUR AUTHIF
CLENLEU	REGNAUVILLE
CONTES	ROI I ANCOURT
COUPELLE VIEILLE	ROYON
COURSET	RUISSEAUVILLE
CREQUY	RUMII I Y
DOUDEAUVILLE	SAINS LES FRESSIN
EMBRY	SAULCHOY
FNQUIN SUR BAIL I ONS	SFMPY
ERGNY	ST GEORGES
FRESSIN	STE AUSTREBERTHE
FRUGFS	TORCY
GOUY ST ANDRÉ	VACQUERIETTE ERQUIERES
GRIGNY	VERCHOCO
GUIGNY	WAMBERCOURT

HFRI Y	WAMIN
HESDIN	WICQUINGHEM
HFSMOND	ZOTFUX
HUBY ST LEU	
ISBERGUES	
AIRF SUR I A I YS	HFURINGHEM
ARQUES	ISBERGUES
BELLINGHEM	MAMETZ
BI FSSY	QUIFSTEDF
CAMPAGNE LES WARDRECQUES	RACQUINGHEM
DELETTES	ROQUETOIRE
DOHFM	SAINT AUGUSTIN
ECQUES	THEROUANNE
FNQUIN I FZ GUINEGATTE	WARDRECQUES
GUARBECQUE	WITTES
LENS	
ELEU DIT LEAUWETTE	LOISON SOUS LENS
I FNS	
LIÉVIN	
ABI AIN ST NAZAIRE	I IÉVIN
ANGRES	SOUCHEZ
CARENCY	VILLERS AU BOIS
GIVENCHY EN GOHELLE	
MARQUISE	
AMBLETEUSE	LEULINGHEN BERNES
AUDENBERT	MARQUISE
AUDINGHEN	OFFRETHUN
AUDRESSELLES	PERNES LES BOULOGNE
BAINCHUN	RFTY
BAZINGHEN	RINXENT
BEUVREQUEN	ST INGLEVERT
CONTEVILLE LES BOULOGNE	ST MARTIN BOULOGNE
FERQUES	WACQUINGHEN
HERVILLINGHEN	WIERREFFROY
LA CAPPELLE LES BOULOGNE	WIMERFUX
LANDRETHUN LE NORD	WIMILLE
LEUBRINGHEN	WISSANT
MONTIGNY EN GOHELLE	
BILLY MONTIGNY	MONTIGNY EN GOHELLE
COURRIÈRES	NOYELLE SOUS LENS
FOUQUIÈRES LES LENS	
MONTREUIL	
ATTIN	IF TOUQUET PARIS PLAGE
BERCK	LEPINE
BERNIEULLES	MERLIMONT
BEUTIN	MONTCAVRILLE
BOISJEAN	MONTREUIL
BREXENT ENOCQ	NEMPONT ST FIRMIN
CONCHILLE TEMPIE	RANG DU FIFERS
CUCQ	RECQUES SUR COURSE
ESTRÉE	SORRUS
FSTRÉFIFES	ST JOSSÉ

ÉTAPI ES	TUBERSFNT
GROFFLIERS	VERTON
LA CAI OTTERIF	WAILLY BEAUCAMP
NOYELLES-GODAULT	
COURCELLES LES LENS	LEFOREST
DOURGFS	NOYFILLFS GODAULT
EVIN MALMAISON	OIGNIES
SAINT POL	
ANVIN	HERNICOURT
AUBROMETZ	HESTRUIS
AUMERVAL	HEUCHIN
AUXILLE CHÂTEAU	LA THIEULOYE
AVERDOINGT	LAIRFS
BAILLEUL AUX CORNAILLES	LE PONCHEL
BAILLY FILLFS PERNES	LIGNY ST FLOCHFI
BEAUVOIR WAVANS	LINZELUX
BERGUENEUSE	LISBOURG
BONNIERES	MAREST
BOUBERS SUR CANCHE	MARQUAY
BOURS	MONCHY BRETON
BOYAVAI	MONCHY CAYLUX
BRIAS	NEDON
BRIAS	NEDONCHEL
CAUMONT	NOELUX FILLFS AUXI
CONCHY SUR CANCHE	NUNCQ HAUTECOTE
CROISETTE	OEUF EN TERNOIS
CROIX EN TERNOIS	OSTREVIFF
DIEVAL	PERNES
EPS	PIERREMONT
FERVIN PAIFART	PREDEFFIN
FIEFS	PRESSY
FILLIEVRES	QUOEUX HAUT MAINIL
FIFCHIN	RAMFECOURT
FLERS	ROELLECOURT
FLORINGHEM	SACHIN
FORTFEN ARTOIS	SIRACOURT
FRAMECOURT	ST MICHEL SUR TERNOISE
FRÉVENT	ST POL SUR TERNOISE
GAILMETZ	TANGRY
GAUCHIN VERLOINGT	TERNAS
GENNES IVERGNY	VAIHUON
GOUY EN TERNOIS	WAVRANS SUR TERNOISE
HAUTECLOQUE	
ST OMER 1	
ACQUIN WESTBECOURT	LEDINGHEM
AFFRINGUES	LONGUEFNESSF
ALQUINES	LUMBRES
ARQUES	MERCK ST LIÉVIN
AUDINCETHUN	NIFILLFS FILLFS BIFOUIN
AVROULT	OUVE WIRQUIN
BAYENGHEM LES SENINGHEM	PIHEM

BI ENDECOUES	OUFI MES
BLEQUIN	QUERCAMPS
BOISDINGHEM	RFMII Y WIRQUIN
BOMY	RENTY
BOUVELINGHEM	SENINGHEM
CI FTY	SFTQUES
COULOMBY	ST MARTIN D HARDINGHEM
DENNEBROEUCC	ST OMER
FI NFS	THIFMBRONNE
ESQUERDES	VAUDRINGHEM
FAUQUEMBERGUES	WAVRANS SUR L AA
HAI I NFS	WISMES
HAUT LOQUIN	WIZERNES
HFI FAUT	ZUDAUSQUES
.JOURNY	
ST OMER 2	
ALEMBON	LONGUENESSE
ARDRES	LOUCHES
AUDREHEM	MENTQUE NORTBECOURT
BAI INGHEM	MORINGHEM
BAYFNGHEM I FS FPERI ECOUES	NORDAUSQUES
BONNINGUES LES ARDRES	RODELINGHEM
BOUQUIFHAUT	SAINT MARTIN I FZ TATINGHEM
BREMES	SALPERWICK
CLERQUES	SERQUES
FPERI ECOUES	ST OMFR
ESCOEUILLES	SURQUES
HOULLE	TILQUES
I ANDRETHUN I FS ARDRES	TOURNFHEM SUR I A HEM
LICQUES	ZOUAFQUES
VENDIN-LE-VIEIL	
ANNAY	HARNES
BILLY BERCLAU	HULLUCH
DOUVRIIN	VENDIN I F VIFII
ARRAS ASH	
ACHICOURT	DIVION
ANNEZIN	FRÉVENT
ANZIN SAINT AUBIN	FRUGES
ARRAS	HOUDAIN
AUCHFI	II I FRS
AVESNES LE COMTE	MARLES LES MINES
BAPAUME	MARQUION
BARI IN	MONCHY I F PRUFUX
BÉTHUNE	NOEUX LES MINES
BEUVRY	RIENCOURT LES BAPAUME
BOUVIGNY BOYFFFI FS	SAIL I Y I ABOURSF
BREBIÈRES	SAINT NICOLAS
BRUAY LA BUISSIÈRE	SAINT POL SUR TERNOISE
CAI ONNE RICOUART	SAINT VFNANT
DAINVILLE	VITRY EN ARTOIS
CALAIS ASH	
AIRF SUR I A I YS	I F TOUQUET

AUCHY I FS HESDIN	I ONGUENESSE
AUDRUICQ	LUMBRES
BFRCK	MARQUISE
BOULOGNE SUR MER	MONTREUIL
CALAIS	OUTREAU
CAMIFRS	RANG DU FI IFRS
CAMPAGNE LES HESDIN	SAINT ÉTIENNE AU MONT
COULOGNE	SAINT MARTIN LES BOULOGNE
DFSVRES	SAINT OMFR
ÉTAPLES	SAMER
GUINES	SANGATTE
HESDIN	THÉROUANNE
HUCQUELIERS	WIMILLE
ISBERGUES	WIZERNES
I F PORTFI	
LENS ASH	
AVION	LEFOREST
BILLY MONTIGNY	I FNS
BULLY LES MINES	LIÉVIN
CARVIN	MÉRICOURT
COURCIELLES I FNS	NOYELLES SOUS I FNS
COURRIÈRES	OIGNIES
GRENNAY	SAINT AUMINES
HARNES	VENDIN LE VIEIL
HÉNIN BEAUMONT	WINGLES

ANNEXE 4

REGROUPEMENTS GÉOGRAPHIQUES ET COMMUNES RATTACHÉES

ACHICOURT et ARRAS Sud [R1]	
ACHICOURT	FICHEUX
ADINFER	HENDECOURT LES RANSART
AGNY	HENINEL
BEAUMETZ LES LOGES	HENIN SUR COJEUL
BEAURAINS	MERCATEL
BERNEVILLE	NEUVILLE VITASSE
BLAIRVILLE	RANSART
BOIRY BECQUERELLE	RIVIÈRE
BOIRY ST MARTIN	SAINT MARTIN SUR COJEUL
BOIRY STE RICTRUDE	TILLOY LES MOFFLAINES
BOISLEUX AU MONT	WAILLY
BOYELLES	WANCOURT
AIRE SUR LA LYS [R2]	
AIRE SUR LA LYS	ROQUETOIRE
BLESSY	WARDRECQUES
RACQUINGHEM	WITTES
ANNEZIN [R3]	
ANNEZIN	VENDIN LES BÉTHUNE
HINGES	
ARDRES [R4]	
ARDRES	NORDAUSQUES
BALINGHEM	RODELINGHEM
BRÈMES	TOURNEHEM SUR LA HEM
LANDRETHUN LES ARDRES	ZOUAFQUES
LOUCHES	
ARQUES et LONGUENESSE [R5]	
ARQUES	LONGUENESSE
CAMPAGNE LES WARDRECQUES	
ARRAS Ville [R6]	
ARRAS	
ARRAS Nord [R7]	
ACQ	MONT ST ÉLOI
ANZIN ST AUBIN	SAINTE CATHERINE
DAINVILLE	THELUS
DUISANS	VIMY
MAROEUIL	
AUBIGNY [R8]	
AGNIERES	FREVILLERS
AMBRINES	FREVIN CAPELLE
AUBIGNY EN ARTOIS	HERMAVILLE
BAJUS	IZEL LES HAMEAUX

AUBIGNY I R8 suite1

BERLES MONCHEL	MAGNICOURT EN COMTE
BETHONSART	PENIN
CAMBLIGNEUL	SAVY BERLETTE
CAMBLAIN L'ABBÉ	TILLOY LES HERMAVILLE
CHELERS	TINCQUES
LA COMTE	VILLERS BRULIN
ESTREE CAUCHY	VILLERS CHATEL

AUCHEL [R9]

AMES	FERFAY
AMETTES	LOZINGHEM
AUCHEL	LIÈRES
CAUCHY A LA TOUR	

AUCHY LES HESDIN [R10]

AUCHY LES HESDIN	LE PARCQ
BLANGY SUR TERNOISE	ROLLANCOURT
GRIGNY	WAMIN

AUCHY LES MINES [R11]

AUCHY LES MINES	GIVENCHY LES LA BASSÉE
CAMBRIN	HAISNES
CUINCHY	VIOLAINES

AUDRUICQ [R12]

AUDRUICQ	RECOQUES SUR HEM
MUNCQ NIEURLET	RUMINGHEM
NORTKERQUE	SAINTE MARIE KERQUE
POLINCOVE	ZUTKERQUE

AUXI LE CHÂTEAU [R13]

AUXI LE CHÂTEAU	LE PONCHEL
BEAUVOIR WAVANS	NOEUX LES AUXI
CAUMONT	QUOEUX HAUT MAINIL
GENNES IVERGNY	WILLENCOURT

AVESNES LE COMTE [R14]

AGNEZ LES DUISANS	HAUTEVILLE
AVESNES LE COMTE	MONTENESCOURT
BAVIN COURT	NOYELETTE
BERLENCOURT LE CAUROY	NOYELLE VION
GOUY EN ARTOIS	SAULTY
HABARCQ	SIMENCOURT
HAUTE AVESNES	WANQUETIN

AVION - MERICOURT - NOYELLES SOUS LENS – SALLAUMINES [R15]

AVION	NOYELLES SOUS LENS
MERICOURT	SALLAUMINES

BAPAUME [R16]

ABLAINZEVELLE	FREMICOURT
ACHIET LE GRAND	GOMIECOURT
AYETTE	GREVILLERS
BAPAUME	HAMELIN COURT
BEAULENCOURT	LE TRANSLOY
BEHAGNIES	LIGNY TILLOY
BIHUCOURT	MARTINPUICH
BUCQUOY	MORY

BAPAUME [R16 suite1	
BULLECOURT	MOYENNEVILLE
COURCELLES LE COMTE	NOREUIL
CROISILLES	SAINT LEGER
DOUCHY LES AYETTE	SAPIGNIES
ECOUST ST MEIN	VAULX VRAUCOURT
ERVILLERS	VILLERS AU FLOS
BARLIN – HERSIN COUPIGNY [R17]	
BARLIN	MAISNIL LES RUITZ
BOUVIGNY BOYEFFLES	RUITZ
HERSIN COUPIGNY	SERVINS
HOUCHIN	
BEAURAINVILLE [R18]	
AIX EN ISSART	LESPINOY
BEAURAINVILLE	LOISON SUR CREQUOISE
BRIMEUX	MAINTENAY
BUIRE LE SEC	MARENLA
CAMPAGNE LES HESDIN	MARESQUEL ECQUEMICOURT
GOUY ST ANDRE	OFFIN
HESMOND	SAULCHOY
BERCK [R19]	
BERCK	RANG DU FLIERS
GROFFLIERS	VERTON
BERTINCOURT [R20]	
BARASTRE	LEBUCQUIERE
BEAUMETZ LES CAMBRAI	METZ EN COUTURE
BERTINCOURT	NEUVILLE BOURJONVAL
BEUGNY	ROCQUIGNY
HAVRINCOURT	RUYAULCOURT
HERMIES	YTRES
BETHUNE [R21]	
BETHUNE	GOSNAY
LA COUTURE	LOCON
DROUVIN LE MARAIS	VAUDRICOURT
ESSARS	VERQUIN
FOUQUEREUIL	VIEILLE CHAPELLE
FOUQUIERES LES BETHUNE	
BEUVRY [R22]	
BEUVRY	SAILLY LABOURSE
FESTUBERT	VERQUIGNEUL
LABOURSE	
BIACHE [R23]	
BIACHE ST VAAST	OPPY
ETAING	PELVES
FRESNES LES MONTAUBAN	PLOUVAIN
GAVRELLE	QUIERY LA MOTTE
HAMBLAIN LES PRES	ROEUX
IZEL LES EQUERCHIN	SAILLY EN OSTREVENT
MONCHY LE PREUX	TORTEQUESNE
NEUVIREUIL	

BILLY MONTIGNY – MONTIGNY EN GOHELLE [R24]	
BILLY MONTIGNY	MONTIGNY EN GOHELLE
BOULOGNE – WIMILLE [R25]	
BOULOGNE	WIMILLE
WIMEREUX	
BRUAY LA BUISSIÈRE [R26]	
BRUAY LA BUISSIÈRE	HESDIGNEUL LES BETHUNE
HAILLICOURT	
BULLY LES MINES – GRENAY – MAZINGARBE [R27]	
AIX NOULETTE	GRENAY
BULLY LES MINES	MAZINGARBE
CALAIS [R28]	
CALAIS	
CALONNE RICOUART [R29]	
CALONNE RICOUART	CAMBLAIN CHATELAIN
CARVIN-LIBERCOURT-OIGNIES [R30]	
CARVIN	OIGNIES
ESTEVELLES	PONT A VENDIN
LIBERCOURT	
COULOGNE [R31]	
COULOGNE	LES ATTAQUES
COURCELLES LES LENS – DOURGES – LEFOREST [R32]	
COURCELLES LES LENS	LEFOREST
DOURGES	NOYELLES GODAULT
EVIN MALMAISON	
COURRIÈRES – FOUQUIÈRES LES LENS – HARNES [R33]	
ANNAY	FOUQUIÈRES LES LENS
COURRIÈRES	HARNES
DESVRES [R34]	
ALINCTHUN	CREMAREST
BELLE ET HOULLEFORT	DESVRES
BELLEBRUNE	HENNEVEUX
BOURNONVILLE	LE WAST
BRUNEMBERT	LONGFOSSE
COLEMBERT	LOTTINGHEN
COURSET	SELLES
MENNEVILLE	SENLECQUES
NABRINGHEN	VIEIL MOUTIER
QUESQUES	WIRWIGNES
SAINT MARTIN CHOQUEL	
DIVION – MARLES LES MINES [R35]	
DIVION	MARLES LES MINES
LABEUVRIÈRE	OURTON
LAPUGNOY	

DOUVVIN [R36]

BILLY BERCLAU	HULLUCH
DOUVVIN	

ETAPLES [R37]

BERNIEULLES	HUBERSENT
CAMIERS	LONGVILLIERS
CORMONT	TUBERSENT
ETAPLES	WIDEHEM
FRENCQ	

FAUQUEMBERGUES [R38]

AUDINCTHUN	MERCK ST LIEVIN
AVROULT	RENTY
BOMY	SAINT MARTIN D'HARDINGHEM
DENNEBROEUCQ	THIEMBRONNE
FAUQUEMBERGUES	

FREVENT [R39]

AUBROMETZ	FLERS
BONNIERES	FORTEL EN ARTOIS
BOUBERS SUR CANCHE	FREVENT
CONCHY SUR CANCHE	GALAMETZ
FILLIEVRES	NUNCQ HAUTECOTE

FRUGES [R40]

COUPELLE VIEILLE	LEBIEZ
CREQUY	ROYON
EMBRY	RUISSEAUVILLE
FRESSIN	SAINS LES FRESSINS
FRUGES	TORCY

GUINES [R41]

ANDRES	HAMES BOUCRES
CAFFIERS	HARDINGHEN
CAMPAGNE LES GUINES	HERMELINGHEN
FIENNES	PIHEN LES GUINES
GUINES	SAINT TRICAT

HENIN BEAUMONT – ROUVROY [R42]

BOIS BERNARD	HENIN BEAUMONT
DROCOURT	ROUVROY

HESDIN [R43]

AUBIN ST VAAST	LE QUESNOY EN ARTOIS
BOUIN PLUMOISON	MARCONNE
CAPELLE LES HESDIN	MARCONNELLE
CAVRON ST MARTIN	MOURIEZ
CHERIENNES	RAYE SUR AUTHIE
CONTES	REGNAUVILLE
GUIGNY	SAINT GEORGES
HESDIN	SAINTE AUSTREBERTHE
HUBY ST LEU	VACQUERIETTE ERQUIERES

HESDIN [R43 suite]

LABROYE	WAMBERCOURT
---------	-------------

HEUCHIN [R44]

ANVIN	HEUCHIN
-------	---------

BERGUENEUSE	LAIRES
-------------	--------

EPS	LISBOURG
-----	----------

FEBVIN PALFART	PREDEFIN
----------------	----------

FIEFS	TENEUR
-------	--------

FLECHIN	
---------	--

HOUDAIN [R45]

BEUGIN	HERMIN
--------	--------

CAUCOURT	HOUDAIN
----------	---------

FRESNICOURT LE DOLMEN	REBREUVE RANCHICOURT
-----------------------	----------------------

GAUCHIN LE GAL	
----------------	--

HUCQUELIERS [R46]

ALETTE	HERLY
--------	-------

BECOURT	HUCQUELIERS
---------	-------------

BEUSSENT	HUMBERT
----------	---------

BEZINGHEM	MANINGHEM
-----------	-----------

BIMONT	PARENTY
--------	---------

BOURTHES	PREURES
----------	---------

CAMPAGNE LES BOULONNAIS	RUMILLY
-------------------------	---------

CLENLEU	SEMPY
---------	-------

DOUDEAUVILLE	VERCHOCQ
--------------	----------

ENQUIN SUR BAILLONS	WICQUINGHEM
---------------------	-------------

ERGNY	ZOTEUX
-------	--------

ISBERGUES [R47]

GUARBECQUE	ISBERGUES
------------	-----------

LAVENTIE [R48]

FLEURBAIX	NEUVE CHAPELLE
-----------	----------------

LAVENTIE	SAILLY SUR LA LYS
----------	-------------------

LORGIES	RICHEBOURG
---------	------------

LE PORTEL et OUTREAU [R49]

EQUIHEN PLAGE	OUTREAU
---------------	---------

LE PORTEL	
-----------	--

LE TOUQUET [R50]

CUCQ	MERLIMONT
------	-----------

LE TOUQUET	
------------	--

LENS - LOOS EN GOHELLE - VENDIN LE VIEIL [R51]

ELEU DIT LEAUWETTE	LOOS EN GOHELLE
--------------------	-----------------

LENS	VENDIN LE VIEIL
------	-----------------

LOISON SOUS LENS	
------------------	--

LICQUES [R52]

ALEMBON	ESCOEUILLES
---------	-------------

AUDREHEM	HAUT LOQUIN
----------	-------------

BONNINGUES LES ARDRES	JOURNY
-----------------------	--------

LICQUES [R52 suite]	
BOUQUEHAULT	LICQUES
CLERQUES	SURQUES
LIEVIN ET ANGRES [R53]	
ABLAIN ST NAZAIRE	LIEVIN
ANGRES	SOUCHEZ
CARENCY	VILLERS AU BOIS
GIVENCHY EN GOHELLE	
LILLERS [R54]	
ALLOUAGNE	ECQUEDECQUES
BOURECQ	GONNEHEM
BURBURE	LESPESES
CHOCQUES	LILLERS
LUMBRES [R55]	
ACQUIN WESTBECOURT	NIELLES LES BLEQUIN
AFFRINGUES	OUVE WIRQUIN
ALQUINES	PIHEM
BAYENGHEM LES SENINGHEM	QUELMES
BLEQUIN	QUERCAMPS
BOISDINGHEM	REMILLY WIRQUIN
BOUVELINGHEM	SENINGHEM
CLETY	SETQUES
COULOMBY	VAUDRINGHEM
ELNES	WAVRANS SUR L'AA
ESQUERDES	WISMES
LEDINGHEM	ZUDAUSQUES
LUMBRES	
MARCK [R56]	
MARCK	
MARQUION [R57]	
BARALLE	INCHY EN ARTOIS
BOIRY NOTRE DAME	MARQUION
BOURLON	OISY LE VERGER
BUISSY	PALLUEL
CAGNICOURT	QUEANT
CHERISY	REMY
DURY	RIENCOURT LES CAGNICOURT
ECOURT ST QUENTIN	RUMAUCOURT
EPINOY	SAINS LES MARQUION
ETERPIGNY	SAUCHY CAUCHY
FONTAINE LES CROISILLES	SAUCHY LESTREE
GRAINCOURT LES HAVRINCOURT	SAUDEMONT
GUEMAPPE	VILLERS LES CAGNICOURT
HENDECOURT LES CAGNICOURT	VIS EN ARTOIS
MARQUISE [R58]	
AMBLETEUSE	LEULINGHEN BERNES

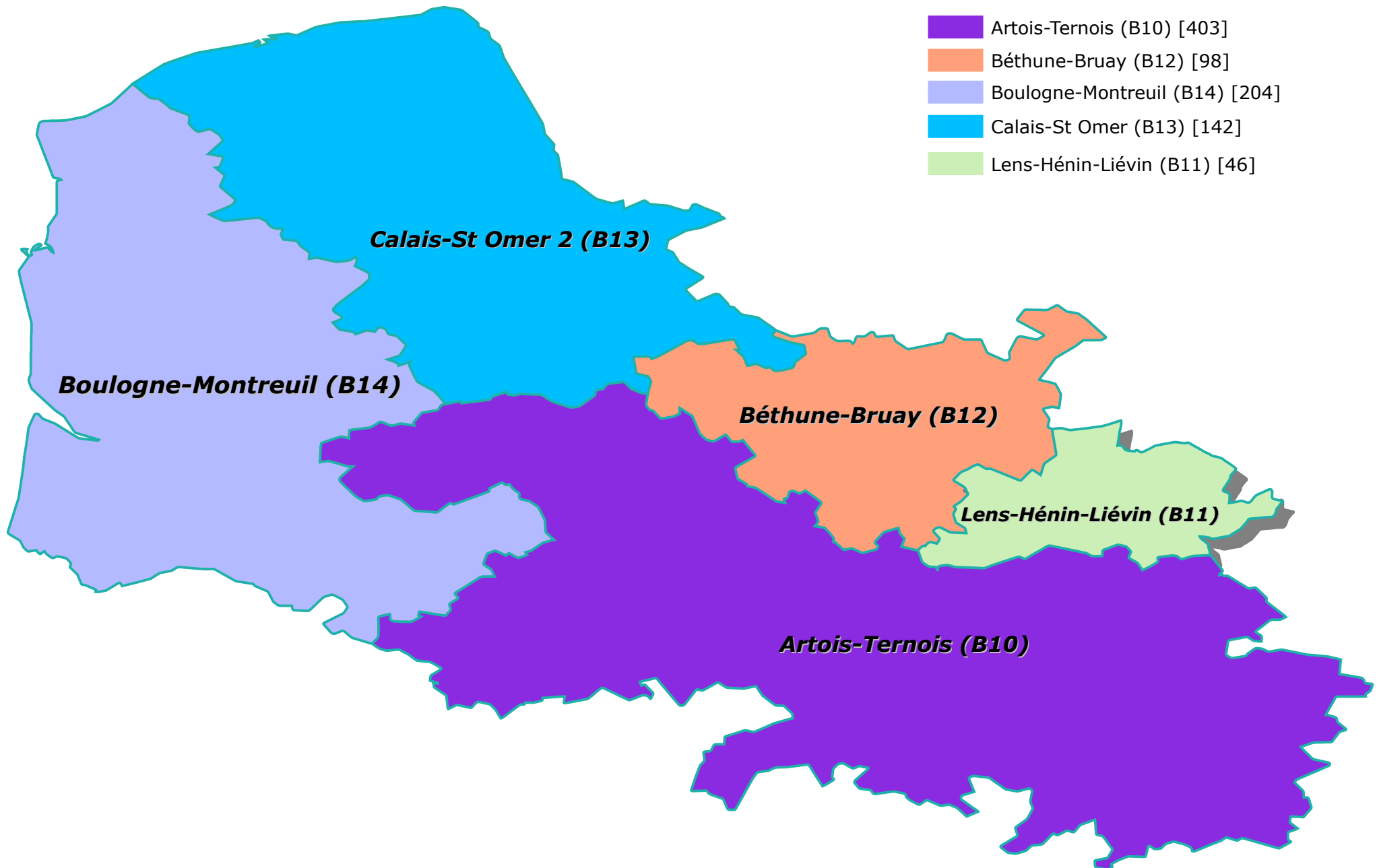
MARQUISE [R58 suite]	
AUDEMBERT	MARQUISE
AUDINGHEN	OFFRETHUN
AUDRESSELLES	RETY
BAZINGHEN	RINXENT
BEUVREQUEN	SAINT INGLEVERT
FERQUES	WACQUINGHEN
HERVELINGHEN	WIERRE EFFROY
LANDRETHUN LE NORD	WISSANT
LEUBRINGHEN	
MONTREUIL [R59]	
ATTIN	LEPINE
BEUTIN	MONTCAVREL
BOISJEAN	MONTREUIL
BREXENT ENOCQ	NEMPONT ST FIRMIN
CONCHIL LE TEMPLE	RECQUES SUR COURSE
ESTREE	SAINT JOSSE
ESTRÉELLES	SORRUS
LA CALOTTERIE	WAILLY BEAUCAMP
NOEUX LES MINES [R60]	
NOEUX LES MINES	
NORRENT FONTES [R61]	
AUCHY AU BOIS	
ESTREE BLANCHE	NORRENT FONTES
HAM EN ARTOIS	QUERNES
LAMBRES	RELY
LIETTRES	SAINT HILAIRE COTTES
LIGNY LES AIRE	WITTERNESSE
LINGHEM	
OYE PLAGE [R62]	
GUEMPS	SAINT FOLQUIN
NOUVELLE EGLISE	SAINT OMER CAPELLE
OFFEKERQUE	VIEILLE EGLISE
OYE PLAGE	
PAS EN ARTOIS [R63]	
AMPLIER	MONDICOURT
BAILLEULMONT	ORVILLE
BERLES AU BOIS	SARTON
BIENVILLERS AU BOIS	SOUASTRE
FONCQUEVILLERS	PAS EN ARTOIS
GOMMECOURT	POMMERA
HALLOY	POMMIER
HEBUTERNE	PUISIEUX
HUMBERCAMPS	SAILLY AU BOIS
MONCHY AU BOIS	

PERNES EN ARTOIS [R64]	
AUMERVAL	NEDONCHEL
BAILLEUL LES PERNES	MAREST
BOURS	PERNES
BOYAVAL	PRESSY
FLORINGHEM	SACHIN
NEDON	TANGRY
HESTRUS	VALHUON
SAINS EN GOHELLE [R65]	
SAINS EN GOHELLE	
SAINT ETIENNE AU MONT [R66]	
CONDETTE	SAINT ETIENNE AU MONT
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	SAINT LEONARD
ISQUES	
SAINT MARTIN BOULOGNE [R67]	
BAINCTHUN	PERNES LES BOULOGNE
CONTEVILLE LES BOULOGNE	SAINT MARTIN BOULOGNE
LA CAPELLE LES BOULOGNE	
SAINT NICOLAS [R68]	
ACHEVILLE	FEUCHY
ARLEUX EN GOHELLE	NEUVILLE ST VAAST
ATHIES	ROCLINCOURT
BAILLEUL SIR BERTHOULT	SAINT LAURENT BLANGY
ECURIE	SAINT NICOLAS
FAMPOUX	WILLERVAL
SAINT OMER [R69]	
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM
EPERLECQUES	SAINT OMER
HOULLE	SALPERWICK
MENTQUE NORTBECOURT	SERQUES
MORINGHEM	TILQUES
SAINT POL SUR TERNOISE [R70]	
AVERDOINGT	MARQUAY
BAILLEUL AUX CORNAILLES	MONCHY BRETON
BRIAS	MONCHY CAYEUX
CROISETTE	OEUF EN TERNOIS
CROIX EN TERNOIS	OSTREVILLE
DIEVAL	PIERREMONT
FRAMECOURT	RAMECOURT
GAUCHIN VERLOINGT	ROELLECOURT
GOUY EN TERNOIS	SAINT MICHEL SUR TERNOISE
HAUTECLOCQUE	SAINT POL SUR TERNOISE
HERNICOURT	SIRACOURT
LA THIEULOYE	TERNAS
LIGNY ST FLOCHEL	WAVRANS SUR TERNOISE
LINZEUX	

SAINT VENANT [R71]	
BUSNES	ROBECQ
CALONNE SUR LA LYS	SAINT FLORIS
LESTREM	SAINT VENANT
MONT BERNANCHON	
SAMER [R72]	
CARLY	NEUFCHATEL HARDELOT
DANNES	QUESTRECQUES
HALINGHEN	SAMER
HESDIN L'ABBE	TINGRY
LACRES	VERLINCTHUN
NESLES	
SANGATTE [R73]	
BONNINGUES LES CALAIS	FRETHUN
COQUELLES	PEUPLINGUES
ESCALLES	SANGATTE
THEROUANNE [R74]	
BELLINGHEM	HEURINGHEM
DELETTES	MAMETZ
DOHEM	QUIESTEDE
ECQUES	SAINT AUGUSTIN
ENQUIN LEZ ENGUINEGATTE	THEROUANNE
VERMELLES [R75]	
ANNEQUIN	VERMELLES
NOYELLES LES VERMELLES	
VITRY EN ARTOIS [R76]	
BREBIÈRES	NOYELLES SOUS BELLONNE
CORBEHEM	VITRY EN ARTOIS
GOUY SOUS BELLONNE	
WINGLES [R77]	
MEURCHIN	WINGLES
WIZERNES [R78]	
BLENDECQUES	HELFAUT
HALLINES	WIZERNES

ANNEXE 5 - Bassins du Pas-de-Calais

- Artois-Ternois (B10) [403]
- Béthune-Bruay (B12) [98]
- Boulogne-Montreuil (B14) [204]
- Calais-St Omer (B13) [142]
- Lens-Hénin-Liévin (B11) [46]



ANNEXE 6

BASSINS D'ÉDUCATION

CIRCONSCRIPTIONS	PRINCIPALES COMMUNES
1 - BASSIN D'ÉDUCATION D'ARRAS	
ARRAS 1	ARRAS - BEAUMETZ LES LOGES – VIMY
ARRAS 2	BAPAUME - BEAURAINS - BERTINCOURT - CROISILLES - MARQUION
ARRAS 3	ACHICOURT - BIACHE ST VAAST – BREBIÈRES - ST LAURENT - ST NICOLAS - VITRY EN ARTOIS
ARRAS 4	ANZIN - AUBIGNY - AVESNES LE COMTE - DAINVILLE - DUISANS - MAROEUIL - PAS EN ARTOIS - SAINTE CATHERINE
SAINT POL	AUXI LE CHÂTEAU - FRÉVENT– HEUCHIN – PERNES - SAINT POL
2 - BASSIN D'ÉDUCATION DE LENS - HENIN-BEAUMONT - LIÉVIN	
AVION	AVION – MÉRICOURT – SALLAUMINES
BULLY LES MINES	BULLY LES MINES - GRENAY – MAZINGARBE - LOOS EN GOHELLE
CARVIN	CARVIN - LIBERCOURT – WINGLES
HENIN BEAUMONT	DROCOURT - HÉNIN-BEAUMONT – ROUVROY
LENS	ELEU DIT LEAUWETTE – LENS - LOISON
LIÉVIN	ANGRES – LIÉVIN
MONTIGNY EN GOHELLE	BILLY - MONTIGNY – COURRIÈRES - FOUQUIÈRES LES LENS - MONTIGNY EN GOHELLE - NOYELLES SOUS LENS
NOYELLES GODAULT	COURCELLES LES LENS - DOURGES - ÉVIN MALMAISON - LEFOREST - NOYELLES GODAULT - OIGNIES
VENDIN LE VIEIL	DOUVRAIN – HARNES - VENDIN LE VIEIL
3 - BASSIN D'ÉDUCATION DE BÉTHUNE – BRUAY-LA-BUISSIÈRE	
AUCHEL	ALLOUAGNE – AUCHEL - CALONNE RICOUART - DIVION - LABEUVRIERE - MARLES LES MINES
BÉTHUNE 1	BÉTHUNE - FOUQUEREUIL - LA COUTURE - VAUDRICOURT - VERQUIN
BÉTHUNE 2	ANNEZIN - BERGUETTE - BURBURE - CALONNE SUR LA LYS - LILLERS - NORRENT FONTES – ALLOUAGNE
BÉTHUNE 3	BEUVRY - HERSIN COUPIGNY - NOEUX LES MINES - SAILLY LABOURSE SAINS EN GOHELLE
BÉTHUNE 4	AUCHY LES MINES - HAINES - LAVENTIE - LORGIES - VERMELLES - VIOLAINES
BRUAY LA BUISSIÈRE	BARLIN - BRUAY LA BUISSIÈRE – HAILLICOURT - HOUDAIN

4 - BASSIN D'ÉDUCATION DE BOULOGNE - MONTREUIL	
BOULOGNE 1	BOULOGNE
BOULOGNE 2	LE PORTEL - OUTREAU - ST ÉTIENNE AU MONT
ÉTAPLES	DESVRES – ÉTAPLES – SAMER
HESDIN	AUCHY LES HESDIN - BEAURAINVILLE – FRUGES - HESDIN
MARQUISE	MARQUISE - SAINT MARTIN BOULOGNE - WIMILLE
MONTREUIL	BERCK - LE TOUQUET – MONTREUIL
5 - BASSIN D'ÉDUCATION DE CALAIS – SAINT-OMER	
AUDRUICQ	AUDRUICQ – CALAIS - LES ATTAQUES – MARCK - OYE PLAGE
CALAIS 1	ANDRES – CALAIS - GUINES
CALAIS 2	CALAIS – COQUELLES – SANGATTE
ISBERGUES	AIRE SUR LA LYS – ARQUES – DOHEM
SAINT OMER 1	ALQUINES - BLENDÉCQUES - FAUQUEMBERGUES - LONGUENESSE - WIZERNES
SAINT OMER 2	ARDRES - EPERLECQUES - ST OMER - ST MARTIN AU LAERT – SERQUES - LICQUES



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

**MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC**

ANNEXE 7

CLASSES D'APPLICATION

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE	POSTES RS2025
ARRAS 1	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION PAUL BERT	ARRAS	5
	ÉCOLE PRIMAIRE OSCAR CLÉRET	ARRAS	3
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION ANATOLE FRANCE	ARRAS	3
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RAOUL FRANÇOIS	ARRAS	2
	ÉCOLE PRIMAIRE THOMAS PESQUET	ARRAS	1
	ÉCOLE MATERNELLE KERGOMARD	ARRAS	1
ARRAS 3	ÉCOLE PRIMAIRE JEAN MACÉ JACQUES PRÉVERT	ACHICOURT	2
BOULOGNE 2	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS	OUTREAU	4
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES TILLEULS	OUTREAU	2
	ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL TOUR DU RENARD	OUTREAU	1
CARVIN	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ PANTIGNY	LIBERCOURT	2
LIÉVIN	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION PAUL BERT	LIÉVIN	1
MONTIGNY EN GOHELLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CASANOVA PASTEUR	MONTIGNY EN GOHELLE	1



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

**MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC**

ANNEXE 8

ÉCOLES EN CITÉ ÉDUCATIVE

- **Cité éducative d'ARRAS**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
ARRAS 1	ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LACORRE	ARRAS
	ÉCOLE MATERNELLE FERNAND DERÔME	ARRAS
	ÉCOLE MATERNELLE CÉLINE ROUQUIÉ	ARRAS
	ÉCOLE MATERNELLE CHARLES PEGUY	ARRAS
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS	ARRAS
	ÉCOLE MATERNELLE VOLTAIRE	ARRAS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE CURIE	ARRAS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VOLTAIRE	ARRAS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MOLIERE	ARRAS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA-FONTAINE	ARRAS

- **Cité éducative d'AVION**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
AVION	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JOLIOT CURIE	AVION
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MANDELA-ROLLAND	AVION
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DESNOS-CASANOVA	AVION
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARAGON-TRIOLET	AVION
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI WALLON	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE PRIN-COTTON	AVION
	ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL CACHIN	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN LURCAT	AVION
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FELIX CADRAS	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE FRANCK MICHEL	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE ANDRÉ PARENT	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE	AVION
	ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE LANOY	AVION

- **Cité éducative de BÉTHUNE**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BÉTHUNE	ÉCOLE MATERNELLE CHARLEMAGNE	BÉTHUNE
	ÉCOLE MATERNELLE JULES MICHELET	BÉTHUNE
	ÉCOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON	BÉTHUNE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHARLEMAGNE	BÉTHUNE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES MICHELET	BÉTHUNE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO	BÉTHUNE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON	BÉTHUNE

- **Cité éducative de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BÉTHUNE	ÉCOLE MATERNELLE GEORGES BRASSENS	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURES	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE MATERNELLE MARMOTTAN	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CAUDRON	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURES	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARMOTTAN	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
	ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-EXUPÉRY	BRUAY-LA-BUISSIÈRE

- **Cité éducative de BOULOGNE SUR MER**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BOULOGNE-SUR-MER 1	ÉCOLE MATERNELLE VICTOR DURUY	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE CONDORCET	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE FABRE D'ÉGLANTINE	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE PERRAULT-LA-FONTAINE	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN-PIERRE FLORIAN	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE MATERNELLE JEHAN RICTUS	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DESEILLE	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CARY-SAUVAGE	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DUCHENNE-QUINET	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS BLANC	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇOIS ARAGO	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERRY-BERTRAND	BOULOGNE-SUR-MER
	ÉCOLE PRIMAIRE BUCAILLE-PELLETAN	BOULOGNE-SUR-MER
MARQUISE	ÉCOLE MATERNELLE ANNE FRANCK	SAINT-MARTIN-BOULOGNE

- **Cité éducative de CALAIS**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
CALAIS 1	ÉCOLE MATERNELLE LESIEUR	CALAIS
	ÉCOLE MATERNELLE CONSTANTINE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE CONDÉ	CALAIS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ORAN-CONSTANTINE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE PORTE DE PARIS	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE FRANKLIN STEPHENSON	CALAIS
CALAIS 2	ÉCOLE MATERNELLE YOURI GAGARINE	CALAIS
	ÉCOLE MATERNELLE JEAN-FRANÇOIS MILLET	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE BEAU-MARAIS-CASTRE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE SAINT EXEPURY	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE GEORGES ANDRIQUE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE RENÉ MOUCHOTTE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE GREUZE	CALAIS
	ÉCOLE PRIMAIRE BACHELET-PARMENTIER	CALAIS
	GROUPE SCOLAIRE ROBERT ALLEMAND	CALAIS

- **Cité éducative de LENS**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
LENS	ÉCOLE MATERNELLE BRACKE-DESROUSSEAUX	LENS
	ÉCOLE MATERNELLE SOPHIE BERTHELOT	LENS
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SOPHIE BERTHELOT	LENS
	ÉCOLE PRIMAIRE JEAN MACÉ	LENS
	ÉCOLE PRIMAIRE GEORGES LAPIERRE	LENS
	ÉCOLE PRIMAIRE JULES VERNE	LENS
	ÉCOLE PRIMAIRE THÉRÈSE CAUCHE	LENS

- **Cité éducative de LIÉVIN**

CIRCONSCRIPTION	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
LIÉVIN	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA FONTAINE	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARIE LIETARD	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACÉ	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FLOREAL-PRAIRIAL	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE LAMARTINE	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE CONDORCET-GERMINAL	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE VERONESE	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE JACQUES BREL	LIÉVIN
	ÉCOLE PRIMAIRE DES PETITS BOIS	LIÉVIN
	ÉCOLE PRIMAIRE BERTELOOT	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE LEO LAGRANGE	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE FREINET	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGE SAND	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE PAPE CARPENTIER	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE CHOPIN	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE LAMENDIN	LIÉVIN
	ÉCOLE MATERNELLE JAURÈS	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JAURÈS	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LÉO LAGRANGE	LIÉVIN
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRÉVERT	LIÉVIN



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

Division des Personnels
Mouvement intradépartemental 1D

ANNEXE 9

Les fiches de poste des cités éducatives

**Fiche de poste
pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située
dans la cité éducative d'ARRAS**

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.
-

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative d'Arras.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative d'Arras :

Être ambitieux, oser se projeter pour :

- donner de l'ambition aux jeunes de la Cité éducative , leur ouvrir des perspectives d'orientation et d'avenir
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
- donner ou restaurer la confiance en soi et l'estime de soi

Ouvrir à la culture ouvrir le champ des possibles pour :

- développer les mobilités culturelle, sociale , géographique
- renforcer et enrichir les parcours des élèves
- ouvrir les perspectives d'avenir
- lutter contre les déterminismes sociaux, de genre ...
- développer et concourir à l'expression de tous les talents
- faire entrer l'élève dans un parcours de réussite scolaire

Faire alliance, accompagner, éduquer ensemble pour :

- développer et favoriser l'alliance éducative
- développer et renforcer la co-éducation
- développer et renforcer le lien parents-école pour la réussite de l'élève
- lutter contre les stéréotypes
- concourir à la construction de l'élève citoyen
- développer et encourager l'engagement citoyen
- développer la co-construction du parcours scolaire de l'élève
- donner du sens aux apprentissages
- développer la confiance en l'école

Sport, santé, bien-être, se sentir bien dans son corps, bien dans sa tête pour :

- favoriser la réussite scolaire en améliorant le bien-être et le bien-vivre ensemble à l'école pour bien réussir à l'école
- réduire les inégalités notamment sur le plan de la santé

Former les acteurs de terrain pour :

- pour développer les outils de prise en charge des élèves
- pour acquérir une meilleure connaissance et appréhension des publics pris en charge
- pour mieux accompagner les parents et renforcer la co-éducation

Fiche de poste
pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située
dans la cité éducative d'AVION

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative d'Avion.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative d'Avion :

- **Oser l'ambition**
- **Valoriser l'engagement des jeunes et de leurs parents**
- **Accompagner l'épanouissement à travers les divers champs d'action possible : la mobilité, la santé, le développement durable, la culture etc.**

En plus de ces trois axes principaux nous avons deux axes transversaux :

- **Valoriser les habitants et les richesses du quartier République cité 4 d'Avion.**
- **Partager des valeurs citoyennes et de vivre ensemble.**

Les objectifs principaux de la cité éducative d'Avion se déclinant dans ces axes sont les suivants :

- Se sentir bien dans son corps et dans sa tête pour pouvoir entrer sereinement dans les apprentissages.
- Prévenir et lutter contre la violence.
- Développer l'accrochage, prévenir le décrochage et favoriser l'insertion.
- Développer des compétences citoyennes.
- Valoriser les acteurs de la Cité Educative.
- Avoir une approche santé à travers le bien-être physique, psychique et intellectuel.
- Travailler la mobilité.



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

Fiche de poste pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située dans la cité éducative de BÉTHUNE

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative de Béthune.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Béthune :

- Au regard du diagnostic partagé, quatre grands enjeux concentrent les efforts sur le territoire :
- Favoriser l'ambition et la réussite de tous, dans le cadre d'une alliance éducative amplifiée.
- Favoriser le vivre ensemble et promouvoir les valeurs de la République.
- Favoriser le bien-être de tous.
- Lutter contre les fractures et appréhender le monde de demain.

Fiche de poste
pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située
dans la cité éducative de BOULOGNE SUR MER

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative de Boulogne sur Mer.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Boulogne-sur-mer :

- Améliorer le bien-être de tous : enfants, jeunes, parents, acteurs éducatifs.
- Mieux accompagner individuellement et collectivement enfants et jeunes sur leurs parcours scolaire, social et culturel.
- Avoir pour ambition collective de développer le plaisir d'apprendre de chaque enfant pour lui permettre une orientation choisie vers une insertion réussie.
- Créer les conditions favorables à une coopération avec les parents pour rendre plus efficaces les parcours de réussite éducative.
- Coordonner et animer les acteurs éducatifs du territoire afin d'éviter les ruptures et rendre plus lisibles et accessibles leurs actions.
- Expérimenter de nouvelles actions afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire, conforter les partenariats existants dans le domaine éducatif, réaliser l'alliance éducative.

Fiche de poste
pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située
dans la cité éducative de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative d'Avion.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Bruay-la-Buissière : à définir

1. Conforter le rôle de l'école

A. Se construire

- Encourager la coopération avec les parents
- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée

B. S'épanouir

- rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire
- améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels

C. Découvrir

- encourager l'ambition scolaire
- renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires
- Cordées de la réussite et accompagnement personnalisé des jeunes

2. Promouvoir la continuité éducative

A. Se construire

- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Développement du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel

B. S'épanouir

- Implication des parents et conditions d'exercice de la parentalité
- Prévention santé-hygiène
- Elargissement des plages et des formes d'interlocution éducative
- Promotion des valeurs collectives et prévention des risques

C. Découvrir

- Persévérance scolaire et lutte contre le décrochage
- Promotion de l'éducation artistique et culturelle
- Diffusion de la culture scientifique et technique

3. Ouvrir le champ des possibles

A. Se construire

- linguistique et lutte contre illettrisme et l'illectronisme
- insertion professionnelle des jeunes sans qualification

B. S'épanouir

- ouverture culturelle et citoyenne

C. Découvrir

- Stages de 3eme, découverte des filières de formation et du monde du travail
- mobilité, rencontres (3.4)
- Cité numérique (3.6)
- « Droit à la ville » (3.7)

Fiche de poste pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située dans la cité éducative de CALAIS

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative de Calais.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Calais :

- Conforter le rôle de l'école, en permettant :
 - d'encourager l'ambition scolaire
 - de proposer un suivi personnalisé dès le plus jeune âge
 - de renforcer les alliances éducatives à l'internet, avec les parents et avec les partenaires du territoire.
- Accompagner et suivre l'élève tout au long de sa scolarité, par la définition de :
 - parcours citoyen ;
 - parcours santé ;
 - parcours avenir ;
 - parcours artistique et culturel ;
 - parcours sportif.
- Ouvrir le champ des possibles en :
 - développant l'ouverture d'esprit, par des sorties culturelles et des voyages pédagogiques ;
 - accompagnant les élèves à la découverte des filières de formation et du monde du travail ;
 - facilitant le repérage et la prise en charge de l'illettrisme

Ce dernier axe permettra à l'élève de se rendre compte des possibilités qui s'offrent à lui

Fiche de poste pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située dans la cité éducative de LENS

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative de Lens.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Lens:

- Le soutien à la réussite scolaire :
 - responsabiliser ;
 - accompagner pour redonner du sens aux savoirs ;
 - favoriser la socialisation.
- Le soutien à l'exercice de la fonction parentale :
 - conforter le lien parent(s) - école ;
 - valoriser les savoirs et savoir-faire parentaux ;
 - accompagner dans les moments de transition.
- L'accompagnement à la santé :
 - favoriser l'accès aux soins ;
 - promouvoir la santé, le bien-être physique, social et mental ;
 - prévenir, sensibiliser aux risques.

Fiche de poste
pour les enseignants souhaitant exercer dans une école située
dans la cité éducative de LIÉVIN

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités associations, habitants.

Des grands objectifs :

Conforter le rôle de l'école

Il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées :

- Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.
- Encourager l'ambition scolaire.
- Encourager la coopération avec les parents.
- Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.

Promouvoir la continuité éducative

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.

- Favoriser la socialisation précoce des enfants.
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Développer la prévention santé-hygiène.
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle.
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel.
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique.
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques.

Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer la mobilité et les rencontres.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne.
- Participer à la société numérique de demain.

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux dans les Cités éducatives, il est attendu des enseignants qui y exercent un engagement fort dans la mise en œuvre de certaines compétences professionnelles et une inscription de l'action dans les axes du projet de la Cité éducative de Liévin.

Compétences professionnelles

- Une maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement des fondamentaux.
- La pratique d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une intégration du numérique aux enseignements.
- Une gestion efficace de la différenciation et de la personnalisation des enseignements.
- Des pratiques régulières d'évaluation des résultats des élèves.
- Un travail collectif en équipe et avec les partenaires de l'école.
- Une relation favorable avec les familles et la collaboration avec elles pour favoriser la réussite des élèves.
- L'élaboration de projets innovants au service des apprentissages et de l'éducation artistique et culturelle des élèves.
- La contribution à un climat scolaire favorable aux apprentissages permettant aux élèves de vivre l'expérience positive des valeurs collectives.

Axes du projet de la Cité éducative de Liévin :

- Réussite éducative et excellence : les leviers d'un parcours ambitieux.
- Bien-être et épanouissement des jeunes sur tous les temps de la vie pour construire le citoyen de demain.
- Ancrage dans une communauté éducative et partenariale.

La mobilité, la lutte contre les discriminations ou encore l'égalité homme-femme seront travaillées dans l'ensemble des enjeux en transversalité.

o Axes formalisés dans la convention triennale :

Favoriser la maîtrise des fondamentaux et les compétences définies dans le socle commun :

Actions de développement des compétences linguistiques tout au long du parcours du jeune.

Prise en charge globale de l'élève à travers la création d'un pôle ressource inter-degrés : gérer la difficulté scolaire, création d'une cellule d'insertion professionnelle.

Dynamiser les parcours éducatifs :

Savoir rouler, savoir nager, découvrir et conforter des orientations nouvelles.

Redynamiser la relation de confiance des familles autour de la réussite des enfants :

Impliquer les parents à l'aide aux devoirs

Développer les compétences psychosociales, apprendre à s'investir dans un projet pour conforter l'esprit de groupe vivre l'inclusion :

La cité éducative de Liévin a pour ambition, en créant la bourse à projets, d'encourager, soutenir et développer la réalisation de projets à destination des jeunes des quartiers de 0 à 25 ans. Il s'agit de développer une gestion participative de la cité éducative. Les projets retenus dans le cadre de cette démarche devront s'inscrire dans les finalités et enjeux de la cité. Le comité décisionnel sera attentif à la complémentarité des dispositifs et en favorisera les articulations

Encourager la coopération et faciliter l'implication des parents dans la construction des choix de leurs enfants :

Création d'une maison des parents

Les enjeux liés à la grande pauvreté bénéficient d'une double orientation :

- Une orientation pour tous
- Une attention personnalisée pour les élèves en grande précarité.

**ANNEXE 10
POSTES FRACTIONNÉS**

IENT	Établissement	Nature	Spécialité	Quotité	Commentaire	Supports à profil inclus
ARRAS ASH	EDM CAZIN ANZIN SAINT AUBIN	UEE	TFM	50	Adjoint spécialisé	Non
	IME LES LONGS CHAMPS – EPDEAH ARRAS	UEE	TFC	25	Décharge coordination pédagogique	
		UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
ARRAS ASH	ME.SOC CHATEAU DES PRES - VIE ACTIVE SAILLY LABOURSE	UEE	SS	50	Adjoint spécialisé	Oui
	I.M.E. JEANNETTE PRIN LA VIE ACTIVE CALONNE RICOUART	UEE	TFC	25	Décharge coordination pédagogique	
	E.P.S.M. SAINT-VENANT	UEE	PSY	25	Décharge coordination pédagogique	
ARRAS ASH	IME MICHEL DUPONT BRUAY- LA-BUISSIÈRE	UEE	TFC	50	Adjoint spécialisé	Non
		UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
	IME LE BEAU MARAIS BEUVRY	UEE	TFC	25	Décharge coordination pédagogique	
CALAIS ASH	HOPITAL DE JOUR BERCK	UEE	TSA	50	Adjoint spécialisé	Oui
	HOPITAL DE JOUR AUCHY LES HESDIN	UEE	TSA	50	Adjoint spécialisé	
CALAIS ASH	EDM LES 3 MOULINS BEAUSSAUT BERCK	UEE	TFM	67	Eloignement des établissements	Non
		UEE		33	Décharge coordination pédagogique	
CALAIS ASH	EDM CEM IMAGINE BOULOGNE SUR MER	UEE	TFM	50	Adjoint spécialisé	Non
	EDM L'ARPEGE AUDRUICQ	UEE	TFM	50	Adjoint spécialisé	
CALAIS ASH	IME E.P.D.A.E.A.H. CALAIS	UEE	TFC	50	Adjoint spécialisé	Non
		UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
		UEE		25	Au titre de la transformation	
CALAIS ASH	IME LES SAULES E.P.D.A.E.A.H. RANG DU FLIERS	UEE	TFC	50	Décharge chargé de mission IEN école inclusive	Non
		UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
	IME E.P.D.A.E.A.H. - MONT SOLEIL OUTREAU	UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
LENS ASH	IME E.P.D.A.E.A.H. - HENRI DARRAS LIEVIN	UEE	TFC	50	Adjoint spécialisé	Non
		UEE		25	Décharge coordination pédagogique	
	EDM LIEVIN IEM VENT DE BISE-DUPAS	UEE	TFM	25	Décharge coordination pédagogique	
ARRAS 1	IEN ARRAS 1	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Arras 1	Oui
ARRAS ASH	IEN ARRAS ASH			50	ERUN Arras école inclusive	
ARRAS 2	IEN ARRAS 2	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Arras 2	Oui
				50	Erun Bassin Artois/Ternois	
ARRAS 4	IEN ARRAS 4	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Arras 4	Oui
				50	Erun Bassin Artois/Ternois	
BETHUNE 1	IEN BETHUNE 1	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Béthune 1	Oui
LIEVIN	LIEVIN			50	ERUN Bassin mission mathématiques	
BETHUNE 2	IEN BETHUNE 2	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Béthune 2	Oui
				50	ERUN Bassin Béthune/Bruay	

IEN	Établissement	Nature	Spécialité	Quotité	Commentaire	Supports à profil inclus
BETHUNE 4	IEN BETHUNE 4	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Béthune 4	Oui
				50	ERUN Bassin Calais/Saint-Omer	
BOULOGNE SUR MER 1	IEN BOULOGNE SUR MER 1	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Boulogne-sur-Mer 1	Oui
				50	ERUN Bassin Boulogne/Montreuil	
BRUAY LA BUISSIÈRE	IEN BRUAY LA BUISSIÈRE	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Bruay-la-Buissière	Oui
				50	ERUN Bassin Béthune/Bruay	
CALAIS 1	IEN CALAIS 1	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Calais 1	Oui
				50	ERUN Bassin Calais/Saint-Omer	
CALAIS 1	CALAIS 1	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Calais 1 Territoire bilangue	Oui
CALAIS 2	CALAIS 2			50	ERUN Calais 2	
DSDEN62	DSDEN62	ASOU	SS	50	TED-I	Oui
MONTIGNY EN GOHELLE	IEN MONTIGNY-EN-GOHELLE	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Bassin Lens/Hénin/Liévin	
ETAPLES	IEN ETAPLES	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Etaples	Oui
				50	ERUN Bassin Boulogne/Montreuil	
HENIN BEAUMONT	IEN HENIN BEAUMONT	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Hénin-Beaumont	Oui
				50	ERUN Bassin Lens/Hénin/Liévin	
HESDIN	IEN HESDIN	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Hesdin	Oui
SAINT POL SUR TERNOISE	IEN SAINT-POL-SUR-TERNOISE			50	ERUN Saint-Pol-sur-Ternoise	
ISBERGUES	IEN ISBERGUES	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Isbergues	Oui
SAINT-OMER 1	IEN SAINT-OMER 1			50	ERUN Saint-omer 1	
LENS ASH	IEN LENS ASH	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Lens école inclusive	Oui
				50	ERUN Bassin Lens/Hénin/Liévin	
NOYELLES GODAULT	IEN NOYELLES GODAULT	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Noyelles-Godault	Oui
MONTIGNY EN GOHELLE	IEN MONTIGNY-EN-GOHELLE			50	ERUN Montigny-en-Gohelle	
SAINT-OMER 2	IEN SAINT-OMER 2	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Saint-Omer 2	Oui
MARQUISE	IEN MARQUISE			50	ERUN Marquise	
VENDIN LE VIEIL	IEN VENDIN LE VIEIL	AINF	TEC RES ED	50	ERUN Vendin-le-Vieil	Oui
LENS	IEN LENS			50	ERUN Lens	

Glossaire :

Nature de poste dans MVT1D :

AINF : Animateur INFormatique

ASOU : Animation SOUtien

UEE : Unité d'Enseignement Élémentaire

Spécialité de poste dans MVT1D :

PSY : troubles PSYchiques

SS : Sans Spécialité

TEC RES ED : TEChnologies et RESsources EDucatives

TFC : Troubles des Fonctions Cognitives

TFM : Troubles des Fonctions Motrices

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

ANNEXE 11

Ecoles en Contrat Local d'Accompagnement (CLA)

IEN	RNE	Sigle	Nom école	Commune
ARRAS 1	0620451D	E.E.PU	MOLIERE	ARRAS
ARRAS 1	0620468X	E.M.PU	CELINE ROUQUIE	ARRAS
ARRAS 1	0622851M	E.P.PU	HERRIOT VIART	ARRAS
BRUAY LA BUISSIÈRE	0623765F	E.P.PU	EMILE BASLY	BRUAY LA BUISSIÈRE
CALAIS 1	0623548V	E.P.PU	FRANKLIN-STEPHENSON	CALAIS
CALAIS 1	0623767H	E.P.PU	SEVIGNE-VAUXHALL	CALAIS
ETAPLES	0620886B	E.E.PU	MADAME DE SEVIGNE	DESVRES
ETAPLES	0620888D	E.E.PU	JEHAN MOLINET	DESVRES
ETAPLES	0620415P	E.M.PU	JULES FERRY	DESVRES
HESDIN	0620360E	E.P.PU		HESDIN
SAINT OMER 2	0624148X	E.P.PU	CONDORCET	ST OMER
SAINT POL SUR TERNOISE	0623852A	E.P.PU		AUXI LE CHATEAU

Annexe 12 - Fiche de poste*

pour les enseignants souhaitant exercer dans une classe à effectif réduit

GS – CP - CE1

* annexes ci-jointes

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Référence à l'introduction du vademecum national « Le pilotage des classes dédoublées 100% de réussite en CP et en CE1 » :

« Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100% de réussite au CP et, partant, de réussite à l'école primaire. Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Le simple dédoublement des classes ne saurait suffire pour faire advenir les progrès des élèves. La mise en place d'une pédagogie adaptée est indispensable. Les pratiques pédagogiques sont au service d'un enseignement ambitieux. L'enseignement doit être structuré et explicite : il s'agit de donner du sens aux apprentissages et de les envisager dans leur progressivité. Ce nouveau contexte d'enseignement est propice à une sollicitation régulière de l'ensemble des élèves au cours de chaque séance et à des apprentissages renforcés. Il vise un meilleur suivi des besoins de chacun, une attention particulière aux processus d'apprentissage de l'élève, un traitement de la difficulté dans le cadre des enseignements et une remédiation rapide.

Pour ce faire, il est accompagné d'une analyse réflexive des gestes professionnels, une plus grande cohésion au sein de l'école et une mise en commun des outils et pratiques d'apprentissage entre les professeurs. »

MISSIONS

Afin de prendre en compte les spécificités des objectifs nationaux visés par le dédoublement des classes, les enseignants qui exercent sur ces postes s'engagent d'une manière accrue dans :

- La gestion de la différenciation pédagogique et de la personnalisation des enseignements.
- La veille pédagogique et didactique et notamment, la connaissance des recommandations et des guides nationaux.
- La mise en œuvre des contenus de formations spécifiquement proposés pour ces classes, et, notamment, la conception d'un enseignement rigoureux, progressif et structuré, dans tous les domaines d'apprentissage.
- Le développement d'une pédagogie explicite qui favorise l'engagement, la motivation et l'attention des élèves.
- Une réflexion sur l'aménagement des espaces et du temps.
- L'évaluation régulière des résultats des élèves et la communication des progrès réalisés aux familles.
- Le travail en équipe de cycle et inter-cycles de manière à améliorer la cohérence des enseignements.
- La participation active à des actions d'accompagnement à l'analyse réflexive de pratiques.

Enseigner en classe de GS à effectifs réduits

Français

- > Des interactions langagières nombreuses et de qualité. Des moments de métacognition et de retour sur les apprentissages.
- > Un enseignement du langage oral dans toutes ses composantes : communication, en situation, verbalisation, langage scriptural.
- > Des séances de vocabulaire explicitement programmées chaque jour.
- > Des séances de conscience phonologique explicitement programmées chaque jour.
- > Des activités visant à la prise de conscience du principe alphabétique de la langue :
 - > Bruitage des mots
 - > Dictées à l'adulte
 - > Encodage de mots
 - > Essais d'écriture
- > Des activités conduisant les élèves à distinguer et nommer les lettres avec une approche multi sensorielle.
- > Geste d'écriture : des activités visant à développer la motricité fine et à délier les gestes liés à l'écriture cursive.

Mathématiques

- > Des activités ritualisées et des séances programmées
- > Un enseignement structuré et guidé mais laissant suffisamment de liberté aux élèves pour qu'ils soient engagés dans leurs apprentissages.
- > Enseigner le nombre
 - > Principe de correspondance terme à terme : faire correspondre un mot-nombre à chaque élément de la collection.
 - > Principe de suite stable : l'enfant dit la suite des mots-nombres dans le bon ordre.
 - > Principe cardinal : l'enfant comprend que le dernier mot-nombre prononcé correspond au cardinal de la quantité.
 - > Écriture chiffrée
 - > Comparaison
- > La résolution de problèmes :
 - > Addition et soustraction
 - > Multiplication ou partage
- > Une pédagogie du jeu maîtrisée : jeux libres ou dirigés en fonction d'un objectif précis.

Enseigner en CP à effectifs réduits

Français

- > Des interactions langagières nombreuses et de qualité, des moments de métacognition et de retour sur les apprentissages.
- > Un enseignement structuré du langage oral dans toutes ses composantes.
- > Un enseignement progressif et explicite du code selon une démarche syllabique.
- > Une étude de la langue à base d'enseignements explicites, programmés, rigoureux et spécifiques : orthographe, vocabulaire, grammaire.
- > Des situations d'encodage et d'écriture pluri-quotidiennes (copies, graphisme, encodage de syllabes, de mots, de phrases, dictées, rédaction).
- > Un enseignement explicite de la compréhension (textes en main et textes entendus) et de la lecture à voix haute.

Mathématiques

- > Des apprentissages présentant des phases de manipulation, d'expérimentation et de verbalisation au service de la formalisation des savoirs.
- > Des situations de résolution de problème au centre des enseignements numériques et géométriques.
- > Un enseignement des nombres jusqu'à 100 s'appuyant sur l'étude des relations internes aux nombres et des différentes désignations orales et écrites.
- > Un enseignement du calcul visant l'automatisation des procédures et la mémorisation des faits numériques (addition et soustraction).
- > Un enseignement des unités usuelles de mesure de grandeur à partir de la construction d'une grandeur de référence (l'unité), l'utilisation d'instruments et l'estimation d'une mesure.
- > Des représentations géométriques construites à partir d'expériences spatiales vécues nécessitant un lexique précis et adapté.

Enseigner en CE1 à effectifs réduits

Français

- > Des interactions langagières nombreuses et de qualité, des moments de métacognition et de retour sur les apprentissages.
- > Un enseignement structuré du langage oral dans toutes ses composantes.
- > Une automatisation du code alphabétique et de la maîtrise orthographique des correspondances graphèmes/phonèmes complexes.
- > Une étude de la langue à base d'enseignements explicites, programmés, rigoureux et spécifiques : orthographe, vocabulaire, grammaire.
- > Des situations d'encodage et d'écriture pluri-quotidiennes (copies, graphisme, encodage de syllabes, de mots, de phrases, dictées, rédaction).
- > Un enseignement explicite de la compréhension et de la lecture à voix haute.

Mathématiques

- > Des apprentissages présentant des phases de manipulation, d'expérimentation et de verbalisation au service de la formalisation de savoirs.
- > Des situations de résolution de problème sur des registres numériques larges et des raisonnements plus complexes.
- > Un enseignement des nombres jusqu'à 1000 s'appuyant sur l'étude des relations internes aux nombres et des différentes désignations orales et écrites.
- > Un enseignement du calcul visant l'automatisation des procédures et la mémorisation des faits numériques (addition, soustraction et multiplication).
- > Un enseignement des unités usuelles de mesure de grandeur à partir de la construction d'une grandeur de référence (l'unité), l'utilisation d'instruments et l'estimation d'une mesure.
- > Des représentations géométriques construites à partir d'expériences spatiales vécues nécessitant un lexique précis et adapté.

ANNEXE 13 - Fiche de poste*

pour les enseignants souhaitant exercer dans une école en autorégulation

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le système éducatif français a engagé un ensemble de mesures destinées à adapter les conditions de scolarisation de manière à garantir l'accès de l'élève au cadre ordinaire de scolarité. Cette orientation a été complétée et renforcée par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ainsi que par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance.

La Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, dys, TDAH, TDI met en œuvre, dans un cadre interministériel et à la suite des trois plans d'actions nationaux et de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) qui l'ont précédée, un ensemble de 81 mesures destinées à soutenir l'effort de recherche sur ces troubles, améliorer le repérage et le diagnostic, l'accès aux soins, à l'éducation, au travail, au logement, etc. Parmi les six axes majeurs de la stratégie, celui qui concerne la scolarisation constitue une priorité affirmée.

En cohérence avec l'ensemble des mesures visant au développement de l'École inclusive, cette priorité se traduit notamment par l'intensification et le déploiement de dispositifs de scolarisation destinés aux enfants et adolescents avec TND. Ces dispositifs reposent sur des coopérations étroites entre professionnels de l'école et professionnels de l'action médico-sociale.

Dans ce cadre une modalité d'accompagnement de la scolarisation à l'école élargie aux TND (trouble du spectre de l'autisme [TSA], troubles spécifiques du langage et des apprentissages [dys], trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité [TDAH], trouble du développement intellectuel (TDI) a été mise en œuvre : l'autorégulation à l'école.

Ce mode d'accompagnement vient compléter l'éventail des modalités de scolarisation proposées aux élèves avec des troubles du neurodéveloppement scolarisés à l'école. Il s'inscrit obligatoirement dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de santé (HAS).

L'autorégulation a pour objectif :

- de soutenir la scolarisation, les apprentissages et l'autonomie des élèves avec TND (TSA, dys, TDAH, TDI) qui ont des besoins d'acquisition de compétences d'autorégulation et qui suivent les enseignements dans leur classe avec leurs pairs ;
- de diffuser les principes de l'autorégulation au sein des pratiques de l'ensemble des personnels de l'école où elle est déployée (enseignants, autres personnels de l'école, etc.), au bénéfice de tous les élèves de l'école.

L'autorégulation à l'école s'appuie sur une équipe pluri-professionnelle d'autorégulation qui vient soutenir la scolarisation des élèves avec TND (TSA, dys, TDAH, TDI) en permettant aux élèves d'acquérir des compétences d'autorégulation et à l'ensemble des enseignants de l'École de s'appuyer sur les compétences d'autorégulation pour rendre leur enseignement plus accessible.

Cette équipe pluri-professionnelle d'autorégulation est organisée en coopération entre l'établissement ou le service médico-social (ESMS) et l'école. Elle comprend un enseignant et des personnels médico-sociaux. Elle permet à l'école d'accroître son offre de soutien aux élèves et aux personnels.

MISSIONS

La démarche d'autorégulation mise en œuvre par les enseignants de l'école vise :

- l'autorégulation de l'élève, c'est-à-dire le processus par lequel il maîtrise sa manière de réfléchir, ses comportements et ses émotions pour réussir à vivre pleinement ses expériences d'apprentissage ;
- son autonomie : l'autorégulation aide l'élève à agir de manière consciente, délibérée et réfléchie ;
- sa motivation : l'autorégulation aide l'élève à maintenir ses actions malgré les obstacles rencontrés et l'effort requis ;
- pour l'équipe enseignante : le renforcement du sentiment d'auto-efficacité et de sa capacité à répondre aux besoins des élèves dans la gestion de classe et à améliorer l'accès aux apprentissages de chacun.

Les compétences d'autorégulation sont à développer chez l'ensemble des élèves, particulièrement ceux avec TND.

Le travail d'autorégulation, centré sur l'élève, ne dispense pas de la réflexion qui doit être conduite par les enseignants sur l'environnement pédagogique qui lui est proposé. Celui-ci doit nécessairement être adapté aux élèves en termes d'accessibilité individuelle et universelle : adaptation des supports, des consignes, des situations d'apprentissage, aménagements matériels, outils d'aide, etc.

Les principes de l'autorégulation tels que définis ci-dessus constituent le cadre de référence pour l'action et les interventions des différents professionnels au sein de l'école. Ce modèle éducatif et inclusif conduit l'ensemble de ces professionnels à faire évoluer collectivement de nombreux éléments de l'environnement scolaire et à inscrire leurs actions autour de deux axes :

- la cohérence éducative ;
- l'accessibilité pédagogique.

L'autorégulation à l'école ne doit donc pas être considérée comme relevant d'une action de compensation individuelle s'appliquant seulement aux élèves avec TND (TSA, dys, TDAH, TDI). L'équipe de l'école intègre progressivement, dans ses pratiques pédagogiques et le fonctionnement de l'école, les principes et la démarche de l'autorégulation en vue de produire des effets bénéfiques pour tous les élèves de l'école :

- pour les élèves avec TND (TSA, dys, TDAH, TDI) qui bénéficient du soutien de l'équipe pluri-professionnelle d'autorégulation sur notification de la CDAPH ;
- pour les autres élèves de l'école, notamment grâce à la fonction ressource exercée par l'équipe pluri-professionnelle d'autorégulation ;
- pour les adultes de la communauté éducative (enseignants, accompagnants, personnels administratifs, intervenants médico-sociaux, aidants familiaux, etc.) qui améliorent leur sentiment d'auto-efficacité, mobilisent et transmettent des compétences d'autorégulation.

ANNEXE 14

Fiche de poste de l'enseignant spécialisé mis à disposition d'un ESMS au titre de l'unité d'enseignement (UE) au titre de l'unité d'enseignement externalisée (UEE)

Nomination sur le poste :

Au titre du mouvement de l'Education Nationale, l'enseignant est affecté sur l'établissement spécialisé.
Le coordonnateur pédagogique, en accord avec l'équipe de direction de l'ESMS, décide de la répartition des enseignants sur les différents postes. L'organisation est validée par l'IEN ASH.

Position hiérarchique

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH de la circonscription

Position fonctionnelle

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS
Sous la responsabilité du coordonnateur pédagogique

- ➔ S'inscrit dans le cadre et le respect du projet de l'unité d'enseignement, un des volets du projet de l'établissement
- ➔ Inscrit ses interventions au sein de l'équipe pluri-catégorielle de l'ESMS, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves.

Pour l'UEE : Position par rapport à l'établissement d'accueil

Le directeur de l'ESMS, le coordonnateur pédagogique et le directeur d'école ou le chef d'établissement sont conjointement garants du bon fonctionnement de l'UEE (cf instruction ministérielle du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des UEE des ESMS).

- ➔ S'inscrit dans le cadre et le respect du projet de l'établissement d'accueil

Obligations de service :

Texte d'appui : Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré

- ➔ 24 h d'enseignement hebdomadaire (hors vacances scolaires)
- ➔ 108 h annuelles consacrées aux réunions d'équipe, rencontres avec les familles, formations, ...

Lieux d'intervention possibles :

L'enseignant intervient au sein de l'Unité d'Enseignement de l'ESMS (UE).

Ponctuellement, il peut aussi être missionné dans des établissements scolaires :

- dans le cadre de l'accompagnement d'un enseignant à la compréhension et à la prise en compte d'un élève à besoins éducatifs particuliers.
- dans le cadre de l'accompagnement à une scolarisation partagée d'un élève de l'ESMS.

Missions d'enseignement spécialisé :

- Observer et évaluer les élèves pour définir leurs besoins et leurs compétences et, éventuellement, réajuster leur projet.
- Définir et mettre en place un projet pédagogique individualisé permettant de répondre à leurs besoins en visant le développement et l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, en référence aux programmes en vigueur.
- Mettre en place des situations d'apprentissage adaptées et accessibles visant la socialisation et l'autonomie de l'élève, en lien avec son projet pédagogique individualisé.
- Collaborer avec l'équipe de l'ESMS (équipes pédagogique, éducative, thérapeutique), l'enseignant référent et la famille afin de viser le parcours le plus ambitieux possible pour les élèves (parcours scolaire, parcours pré professionnel, parcours professionnel).

Missions de personne ressource :

- Aider les personnels internes de l'ESMS à s'approprier les attentes et les modalités de fonctionnement de l'école « ordinaire ».
- Aider tout nouveau collègue enseignant non spécialisé à comprendre ses missions sur un tel poste.
- Aider les enseignants au repérage, à l'identification et à la compréhension des besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Accompagner les enseignants vers l'acceptation de la corrélation possible de ces jeunes avec le milieu scolaire ordinaire.
- Accompagner les enseignants dans leurs gestes professionnels pour répondre aux besoins des élèves.

Modalités générales d'intervention :

- ➔ Au sein de l'Unité d'Enseignement :
Observations et évaluations de chaque élève pour connaître ses besoins et les compétences à viser ;
Enseignement auprès des élèves en suivant leur projet pédagogique individualisé ; Adaptation des situations d'apprentissage à chaque élève selon ses besoins ; Co-intervention possible avec d'autres enseignants, des éducateurs ou du personnel paramédical de l'ESMS ;
- ➔ Au sein de l'Unité d'Enseignement Externalisée :
Observations et évaluations de chaque élève pour connaître ses besoins et les compétences à viser ;
Enseignement auprès des élèves en suivant leur projet pédagogique individualisé ; Adaptation des situations d'apprentissage à chaque élève selon ses besoins ; Co-intervention possible avec d'autres enseignants, des éducateurs ou du personnel paramédical de l'ESMS
- ➔ Au sein d'autres classes ou établissements dans le cadre de l'accompagnement d'un enseignant à la prise en charge d'un élève à besoins éducatifs particuliers :
Observation(s) de l'élève dans sa classe ; Echange(s) avec l'enseignant (et éventuellement l'AVS et l'ATSEM) pour l'aider à comprendre les besoins de l'élève et adapter ses gestes professionnels ; Transmission de ressources (outils, références, ...) ; Co-intervention possible
- ➔ Au sein d'un établissement (école, collège, lycée) accueillant un élève de l'ESMS dans le cadre de scolarisation individuelle à temps partagée :
Partage d'observations et d'évaluations ; Aide à la compréhension des besoins de l'élève ; Accompagnement de l'enseignant dans l'adaptation de ses gestes professionnels ;

Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation :

« Les unités d'enseignement définies aux articles D. 351-17 et 18 du code de l'éducation mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant (...) dans le cadre des établissements et services médico-sociaux (...) ou des établissements de santé (...). Elles doivent permettre de concevoir et de réaliser pour chacun un projet de formation dont la finalité est la plus grande autonomie possible dans sa vie d'adulte et sa participation à la société. »

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

Principe d'inclusion scolaire

Dispositions concernant la formation des enseignants, la coopération entre l'éducation nationale et les établissements et services médico-sociaux

Référentiel de compétences (BO n° 7 du 16 février 2017) :

« L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée. Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire;
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses. »

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

Service public de l'école inclusive

Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés pour plus de réactivité et de qualité

Coopération plus étroite avec le secteur médico-social

Compétence 1 :

Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

FORMES D'INTERVENTION :

- En contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- En concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- En concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- En œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- En s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires (enseignants, AESH, éducateurs, famille...) ;
- En coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

EXEMPLES PRATIQUES :

Participer à la rédaction du projet de l'Unité d'Enseignement ; Dès que possible, proposer des alternatives de scolarisation ambitieuses (scolarisation partagée, UEE, réorientation) ; Travailler en équipe enseignante sur des évaluations communes et des projets communs ; Construire un projet individualisé en s'appuyant sur le programme et le SCCC ; Adapter et rendre accessible les apprentissages ; Rencontrer régulièrement les familles ; Travailler en commun avec les équipes éducative et thérapeutique de l'ESMS ; ...

Compétence 2 :

Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

FORMES D'INTERVENTION :

- En assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- En contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- En se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- En définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- En adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- En élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

EXEMPLES PRATIQUES :

Observer l'élève dans différents contextes ; L'évaluer régulièrement ; Analyser les besoins d'élèves repérés ; Connaître les possibilités offertes aux élèves à la sortie de l'ESMS ; Connaître les incidences des troubles ; Mutualiser pratiques et outils avec les collègues enseignants ; Se former à de nouvelles méthodes ; Aider l'élève à l'acquisition de stratégies et de procédures ; ...

Compétence 3 :

Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

FORMES D'INTERVENTION :

- En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- En répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;
- En mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- En connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- En concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- En construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

EXEMPLES PRATIQUES :

Échanger avec les enseignants pour les accompagner vers le repérage, l'identification et la compréhension des besoins de l'élève afin de les aider à adapter leurs gestes professionnels ; Co-intervenir en séance de classe ; Mener des actions de sensibilisation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ; ...